

Titre de la formation	Diplôme d'état d'Aide-Soignant / DE - Aide-Soignant
Diplôme visé	DEAS niveau 4
RNCP	RNCP40692 Date d'enregistrement : 02/06/2025 Date d'échéance : 01/09/2029
Certificateur	Ministère de la santé et de la prévention
Objectifs	<p>Les 11 mois de formation au diplôme d'état d'aide-soignant vous permettront d'acquérir les connaissances et les compétences requises afin d'exercer la profession d'aide-soignant aussi bien en milieu hospitalier qu'en milieu de vie.</p> <p>A l'issue de votre formation vous serez capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires ● Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer ● Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins ● Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne ● Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation ● Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage ● Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels ● Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés ● Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins ● Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités ● Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.
Durée de formation	DUREE : 11 mois soit 1540 heures : 770 heures (22 semaines) de formation théorique et pratique en institut et 770 heures (22 semaines) de formation clinique en milieu professionnel.
Prérequis et public	<p>Elle est accessible sans condition de diplôme. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.</p> <p>Niveau de langue française de niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe</p> <p>Visite obligatoire auprès d'un médecin agréé ARS pour obtenir un certificat de non contre-indication à la profession d'aide-soignant et mise à jour des vaccins obligatoires.</p>

<p>Activités visées</p>	<p>En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ; 2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ; 3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.
<p>Voies d'accès</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation initiale ● Promotion professionnelle ● Apprentissage ouvert pour 2026-2027 ● <i>Validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience (non ouverte à ce jour)</i>
<p>Modalités d'admission pour la formation initiale</p>	<p>Des épreuves de sélection sont organisées permettant d'établir une liste principale d'admission et une liste complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un dossier d'admissibilité ● Un entretien oral d'admission <p><i>Pour les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service : Voir la fiche d'inscription</i></p> <p>Pour plus de renseignements, vous référer au référentiel de formation.</p>
<p>Modalité d'admission avec contrat d'apprentissage</p>	<p>Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sollicitent une inscription auprès de l'IFAS. Le directeur de l'IFAS procède à leur admission directe en formation, au regard des documents suivants décrivant la situation du futur apprenti :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti ; ● Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti ; ● Un curriculum vitae de l'apprenti ; ● Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage ; ● Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'aide-soignant délivré par un médecin agréé ; ● Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. <p>L'admission des candidats est déterminée en fonction de leur ordre d'inscription par dépôt de l'ensemble des pièces mentionnées au présent article.</p> <p>Pour plus de renseignements, vous référer aux référentiels de formation (Arrêté du 7/04/2020 et Arrêté du 10/06/2021) et/ou nous contacter**.</p>

Secteurs d'activités	L'activité d'aide-soignant peut être réalisée en structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.
Types d'emplois accessibles	Aide-soignant

Prochaines dates de formation

Promotion 2026 / 2027	
Dépose des dossiers	Du Lundi 20 avril au mercredi 10 juin 2026 minuit sur Myselect
Entretiens de sélection	Du lundi 04 mai au vendredi 26 juin 2026
Affichage des résultats	Mercredi 1 ^{er} juillet 2026 à 14h00
Date d'entrée et de fin de formation	Du 24 aout 2026 au 16 juillet 2027

Pour les contrats d'apprentissage

Promotion 2026 / 2027 par voie d'apprentissage	
Dépose des dossiers	A partir du Lundi 20 avril au 27 juillet 2026 par voie postale ou version papier au secrétariat
Date d'entrée de formation	Rentrée le 24 Aout 2026

En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue pour les formations initiales

Blocs	MODULES ET COMPETENCES	
Bloc 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ; Compétence 1 : « Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires »	147 heures
	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque Compétence 2 : « Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer »	21 heures
Bloc 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne Compétence 3 : « Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins »	77 heures
	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Compétence 4 : « Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état clinique de la personne »	182 heures
	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée Compétence 5 : « Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation »	35 heures
Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage Compétence 6 : « Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage »	70 heures
	Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs Compétence 7 : « Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels »	21 heures
Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne, des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés Compétence 8 : « Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adapté en prenant en compte la prévention des risques associés » Compétence 9 : « Repérer et traiter les anomalies et les dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins »	35 heures
	Module 9 : Traitement des informations Compétence 10 : « Rechercher, traiter et transmettre, quel que soit l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités »	35 heures
Bloc 5 Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques Compétence 11 : « Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques »	70 heures

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 heures
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 heures
Travaux personnels guidés (TPG)	35 heures

STAGES

Période A	5 semaines
Période B	5 semaines
Période C	5 semaines
Période D	7 semaines
<p>Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.</p>	

EVALUATIONS	Blocs	Epreuves	Modalités	Durée
	Bloc 1	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Epreuve individuelle écrite sur table	3 heures
		Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque		
	Bloc 2	Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	Epreuve individuelle orale + AFGSU 2	2.5 heures
		Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement		
		Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Epreuve individuelle pratique simulée	15 minutes
	Bloc 3	Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Epreuve en groupe orale	40minutes
		Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Epreuve de groupe orale	1h40
	Bloc 4	Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Epreuve écrite individuelle écrite sur table	2 heures
	Bloc 5	Module 9 : Traitement des informations	Epreuve individuelle écrite sur table	3 heures
Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques				

Conformément à l'arrêté du 9 juin 2023, la formation compétences numériques en santé est organisée et évaluée dans les modules de formation déjà existants.

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation.

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation théorique et en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

Le diplôme d'Aide-Soignant atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation. Le diplôme d'Etat d'Aide-Soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification. L'institut de formation s'assure que l'élève a acquis l'ensemble des compétences métier.

Les moyens techniques	Les moyens pédagogiques	Informations diverses
<ul style="list-style-type: none"> De nombreuses salles de cours équipées de vidéoprojecteurs et d'écrans interactifs Des salles de travaux pratique Des salles de simulation Une salle informatique Accès à Office365 Accès à Uness Formation 	<ul style="list-style-type: none"> Cours dispensés en face à face alternant apports théoriques et exercices pratiques Enseignement clinique en milieu professionnel E-learning via Uness Formation Mise à disposition de ressources via Uness Formation Modalités pédagogiques variées : Formation hybride, simulation, quiz interactifs, Interfiliarité 	<ul style="list-style-type: none"> Registre public d'accessibilité consultable sur simple demande
		Textes réglementaires
		<ul style="list-style-type: none"> RNCP40692 Référentiel de formation Parcours individualisés
Méthodes mobilisées		Poursuites d'études
<ul style="list-style-type: none"> Cours magistraux / E-Learning Travaux dirigés Travaux pratiques Travaux de recherches / Travail personnel guidé Simulation 		<ul style="list-style-type: none"> D.E Auxiliaire de Puériculture D.E Infirmier
Equivalences	Passerelles **	Blocs de compétences
Possibilité d'équivalence : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON En attente de la parution du texte	Possibilité de passerelle : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Possibilité de valider un ou des blocs de compétence : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
** Contact		*Débouchés
contact-ifas@chu-grenoble.fr Tel : 04 76 76 50 66 Adresse : CHU Grenoble Alpes Pavillon Marie Marvingt CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9		Aide-soignant diplômé d'état
Tarification **		Handicap
Pour un devis personnalisé, merci de nous contacter contact-ifas@chu-grenoble.fr Les apprenants peuvent, selon les critères d'éligibilité, bénéficier d'une aide régionale versée par la région Auvergne Rhône Alpes.		Les apprenants en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagements d'examen et/ou de formation. Nous contacter : contact-ifas@chu-grenoble.fr
<u>Pour promotion 2024-2025</u>		
Taux de réussite (sur 52 présentés) : 85%	Taux de satisfaction : 90%	*Taux d'insertion globale : 53% dont 100% dans le métier visé

Nos engagements

- Nous proposons un accompagnement et un suivi pédagogique individualisé à chacun de nos apprenants
- Nous garantissons l'intervention d'intervenants experts et qualifiés dans leur domaine
- Nous garantissons des méthodes et des outils pédagogiques innovants et adaptés (mannequins haute-fidélité, plateforme d'enseignement numérique, etc.)
- Nos méthodes pédagogiques en institut varient entre des cours magistraux, des travaux pratiques, des temps de recherche documentaire, du jeu pédagogique etc
- Nous proposons un calendrier de formation permettant une alternance entre formation théorique en institut et formation clinique en stage